



SUIVI MEDICAL DES ETUDIANTS NON RESIDENTS PERMANENTS EN TUNISIE (ENRPT)

Plan d'action régional 2010/2011

Dr Habiba Ben Amor Triki

**Unité Régionale de Médecine
Scolaire et Universitaire.**

DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE TUNIS

STPI (société tunisienne de pathologie infectieuse)

22/10/2010

Introduction

- Grace à sa politique de santé où la prévention occupe une place de choix, la Tunisie a pu éradiquer certaines maladies tropicales, jadis endémiques dans notre pays , tels que le paludisme et la bilharziose
- Toutefois et en raison de la présence de vecteurs sur notre territoire, l'anophèle pour le paludisme et les bolins pour la bilharziose, notre pays reste exposé au risque de ces maladies

- parmi les principaux axes des programmes de surveillance de ces maladies : **le suivi médical des ENRPT**
- En référence à la circulaire conjointe des ministères de la santé publique (N°09), de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (N° 07/08) et de l'éducation et de l'emploi (N°06) du 28 Janvier 2008, le suivi médical des étudiants non résidents permanents en Tunisie doit être obligatoire et systématique

- D'autre part, le dépistage des IST (syphilis) /VIH/SIDA fait partie également des bilans pratiqués chez les ENRPT, surtout que la Tunisie est considérée un pays à faible endémicité

modalités de dépistage et de prise en charge des ENRPT

- Après recensement des étudiants non résidents permanents en Tunisie à inscrire en début d'année au niveau de chaque établissement universitaire ;
- L'étudiant doit être soumis gratuitement à une visite médicale et un bilan biologique, et ce avant l'inscription universitaire

- il s'agit d'un bilan parasitologique (goutte épaisse et examen parasitologique des selles et des urines) et un bilan Sérologique (TPHA-VDRL et VIH) et ce avant toute inscription universitaire.
- Après avoir fait les bilans, l'étudiant doit présenter à l'inscription deux bons de retour .Ces derniers doivent être séparés et signés par les deux laboratoires (parasitologie et sérologie),ils constituent la seule preuve que l'étudiant aurait bénéficié des prélèvements nécessaires.

- Les résultats des bilans seront ultérieurement récupérés et notifiés sur un registre à la Direction Régionale de la santé de Tunis et transmis aux équipes de terrain pour la prise en charge et le suivi (déclaration, enquête épidémiologique et traitement des cas positifs)
- Après analyse de la couverture des ENRPT en 2009/2010, nous avons élaboré un plan d'action régional pour l'année 2010/2011

Activités de suivi des ENRPT 2009/2010

- Total des Etudiants Inscrits : 3402 (**79%** des ENRPT en Tunisie) dont 2808 du secteur privé soit 82,5% et 594 du secteur public soit 17,5%
- ENRPT examinés : **34%**
- Bilans faits : **35%**
- Bilans demandés : 88,5%

Commentaires

Bien que les bilans aient été demandés pour 88,5% des ENRPT, ils n'étaient effectués que seulement chez 35% de ceux-ci. Cela suppose **un non respect** de la note conjointe sus citée et qui considère que la réalisation du bilan constitue une condition incontournable pour l'inscription de l'étudiant.

Activités 2009/2010

	SECTEUR PRIVE		SECTEUR ETATIQUE		TOTAL	
TOTAL Etudiants inscrits	2808		594		3402	
Etudiants examinés	697	25%	458	77%	1155	34%
Bilans faits (demandé)	2484	85,5%	426	71,7%	2910	88,5%
Bilans reçus/ demandé	973	39%	223	52%	1196	41%
Bilans reçus/total		34,6%		37,7%		35%

CAS POSITIFS

2009/2010	Paludisme	Syphilis	VIH	Parasito. Selles	Bilharziose urinaire
TOTAL	6	12	3	51	4

Plan d'action régional pour le suivi des ENRPT (2010/2011)

Objectifs :

- 1- Améliorer la couverture médicale des ENRPT par un meilleur recensement en début d'année universitaire
- 2- Assurer un meilleur suivi
 - ❖ de la réalisation des bilans parasitologiques et sérologiques
 - ❖ des cas dépistés

Il s'agit de:

- I- Réaliser une couverture médicale des ENRPT à **75%**
 - 100% dans le secteur public
 - 50% dans le secteur privé parce que l'inscription se fait à tout moment de l'année surtout pour les étudiants en mastère et doctorants, la présence pour les cours n'est pas obligatoire ...

II- réaliser les bilans chez **50%** des ENRPT

Sachant que ces bilans sont réalisés dans les seuls laboratoires de l'hôpital Charles Nicole et de l'hôpital la Rabta et que Le bilan doit être fait dans les trois 1ers mois de l'année universitaire ;

donc pour les 3400 étudiants qui doivent subir le bilan, **44 étudiants /jour**

→ 22 étudiants /jour /laboratoire.

→ Or la capacité de chaque laboratoire (surtout en parasitologie) est de 10 lectures de lame (goutte épaisse)par jour

Objectifs 2010/2011

	SECTEUR PRIVE		SECTEUR ETATIQUE		TOTAL	
	2010/2011	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011	2009/2010
Etudiants examinés	50%	25%	100%	77%	75%	34%
Bilans faits avec retour du bon	50%	?	50%	?	50%	?
		34,6%		37%		35%

Le bilan doit être fait dans les trois 1ers mois de l'année
 Les seuls laboratoires d'accueil (hôpital Charles Nicolle et de l'hôpital la Rabta)

3400étudiants / 3mois=44étudiants / JOUR
 22étudiants /jour /labo

Or la capacité du laboratoire est de 10 prélèvements par jour

Actions programmées

- 1-** Implication des circonscriptions sanitaires dans ce programme: listing nominatif des ENRPT et ce à l'inscription en début d'année universitaire.
- 2-** Supervision des activités : discussion des rapports d'activités (circonscription El Khadhra qui abrite la majorité des établissements privés)

Actions programmées

- 3-** Réunion avec les équipes de terrain (calendrier des visites/circonscription) ordre du jour : VMU dans les CSB, VMU dans les établissements universitaires durant la période des inscriptions, **les ENRPT**, les CIC-SSR et les visites d'hygiènes
- 4-** Sectorisation selon les laboratoires d'analyse disponibles. (La Rabta et Charles Nicole)

Hôpital Charles Nicole

Service de parasitologie : Professeur Samira Khaled

Service virologie : Professeur Amine Slim

Etablissements étatiques	Circonscription	Groupement de santé de base
Faculté des sciences mathématiques physiques et naturelles de Tunis (FST)	Direction régionale de la santé Tunis	Direction régionale de la santé Tunis
Ecole polytechnique de Tunis (EPT)	La Marsa	Tunis nord
Institut des hautes études touristiques Sidi Dhrif (IHET)		
Ecole supérieure de l'audio visuel et du cinéma de Gammarth (ESAG)		
Ecole nationale d'architecture et de l'urbanisme de Tunis (ENAUT)	Carthage	
Institut des hautes études commerciales (IHEC)		
Institut supérieur des études scientifiques et techniques de la Marsa (IPEST)		
Institut supérieur des cadres de l'enfance (ISCE)	El Khadra	
Institut national agronomique de Tunis (INAT)		
Institut national des sciences appliquées Tunis (INSAT)		
Institut supérieur de langue de Tunis (ISLT)		

Hôpital Charles Nicolle

Service de parasitologie: Professeur Samira Khaled

Service virologie : Professeur Amine Slim

Etablissements privés	Circonscription	Groupement de santé de base
Université arabe des sciences (UAS)	El Khadhra	Tunis nord
Université Ibn Khaldoun (UIK)		
Faculté de management de commerce et de l'informatique (FMCI)		
Université privée des sciences, arts et des technologies (UPSAT)		
Université privée des technologies (UTECH)		
Université de l'information et de management de l'entreprise (TIME)		
Institut Bourguiba des langues vivantes (IBLV)		
Université de l'aéronautique et de technique du transport (UNATT)		
Ecole d'art et de décoration (EAD)	El Omrane	
Institut Tunis dauphine (TD)		

HOPITAL LA RABTA

Service de parasitologie : Professeur E.Chaker

Service bactériologie : Professeur C. Fendri

Etablissements étatiques	Circonscription	Groupement de santé de base
Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)	Sidi El Béchir	Tunis Sud
Ecole supérieure des sciences techniques de Tunis (ESSTT)		
Faculté des humaines et sociales de Tunis (FSHST)		
Institut Préparatoire aux études d'ingénieur de Tunis (IPEIT)		
Institut supérieur des études islamiques(ISCI)		
Institut supérieur des études littéraires et des sciences humaines de Tunis(ISELSHT)		
Institut supérieur Théologie (IST)		

HOPITAL LA RABTA

Service de parasitologie : Professeur E.Chaker

Service bactériologie : Professeur C. Fendri

Etablissements privés	Circonscription	Groupement de santé de base
Collège Lassalle (CL)	EL Khadhra	Tunis nord
Institut des hautes études de Tunis (IHET)		
Université des arts et du design (UAD)		
Université centrale (UC)		
Université libre de Tunis (ULT)		
Université supérieure des sciences paramédicales Mahmoud El Matri (UMM)		
Université méditerranéenne privée de Tunis (UMLT)		
Institut maghrébin des sciences économiques et de technologie (IMSET)		

Actions programmées

5- Notes d'information adressées en début d'année pour

- ❖ Les médecins exerçant dans les structures universitaires
- ❖ Les directeurs des établissements universitaires
- ❖ Les chefs de service des laboratoires

6- Elaboration d'un programme d'information et d'éducation à travers les clubs de santé existants et les CIC-SSR

Actions programmées

- 7- Amélioration de la Tenue du registre ENRPT à la DRT (identification des indicateurs de recensement et de suivi...)
- 8- Enquête autour de tous les cas dépistés positifs

Actions programmées

- 9-** Formation continue des infirmiers scolaires
(111 infirmiers) :
- Maladies tropicales
 - IST/VIH/SIDA et
 - Mission des CCDAG (centres de conseil et de dépistage anonyme et gratuit : la Marsa et 9 avril)
 - 1^{er} groupe le 23 Juin 2010
 - 2^{ème} groupe le 25 Septembre 2010
- 10-** Sollicitation et soutien de la DMSU pour la réalisation de ces objectifs.

Conclusion

Un grand problème reste actuellement posé pour la couverture des 100% des ENRPT, des réflexions sont engagées pour proposer des solutions.

MERCI

« Dr H. Triki » habiba_ben_amor@yahoo.fr

Note aux Médecins Scolaires et Universitaires

Nous vous rappelons que les étudiants non résidents permanents en Tunisie doivent être soumis systématiquement à : Une visite médicale à la rentrée universitaire et avant l'inscription; Un bilan parasitologique (goutte épaisse et examen parasitologique des selles et des urines) Et un bilan Sérologique (TPHA-VDRL et VIH)

Dans ce cadre, nous vous communiquons la nouvelle sectorisation (établissements étatiques et privés) en fonction des laboratoires d'analyse d'accueil :

- Hôpital la Rabta :
 - Service de parasitologie : Professeur Emna Chaker
 - Service de bactériologie : Professeur Chedlya Fendri
- Hôpital Charles Nicole :
 - Service de parasitologie : Professeur Semira Khaled
 - Service de Virologie : Professeur Amine Slim

Et vous soulignons que les deux bons de laboratoire délivrés à l'étudiant doivent être séparés (un pour l'examen parasitologique et l'autre pour l'examen sérologique) et doivent être dûment et clairement remplis afin d'assurer une meilleure rétro-information et un bon suivi.

Enfin permettez nous de vous rappeler la nécessité du strict respect de la présente sectorisation.

Note aux directeurs des établissements Universitaires (étatiques et privés)

En référence à la circulaire conjointe des ministères de la santé publique (N°09), de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (N° 07/08) et de l'éducation et de l'emploi (N°06) du 28 Janvier 2008, nous vous rappelons que les étudiants non résidents permanents en Tunisie doivent être systématiquement soumis à **une visite médicale et un bilan biologique** et ce **avant toute inscription universitaire**.

Nous mettons à votre disposition la nouvelle sectorisation (établissements étatiques et privés) en fonction des laboratoires d'analyse d'accueil :

Hôpital la Rabta :

Service de parasitologie : Professeur Emna Chaker

Service de bactériologie : Professeur Chedlya Fendri

Hôpital Charles Nicole :

Service de parasitologie : Professeur Samira Khaled

Service de Virologie : Professeur Amine Slim

Et vous soulignons que les deux bons de retour doivent être séparés et signés par les deux laboratoires (parasitologie et sérologie) et qu'ils sont la seule preuve que l'étudiant aurait bénéficié des prélèvements nécessaires.

Permettez nous de rappeler la nécessité et l'importance de ces examens **avant** toute inscription universitaire.

Enfin nous comptons sur votre collaboration et votre soutien afin d'améliorer le recensement et le suivi des cas dépistés.

**A Madame le chef de service des
maladies parasitologiques de l'hôpital la rabta
s/c de Monsieur le directeur général de
l'hôpital la rabta**

Objet : bilan des étudiants non résidents permanents en Tunisie

Nous avons le plaisir de vous communiquer la nouvelle sectorisation avec la réparation des établissements universitaires et des centres de formation professionnelle en fonction des laboratoires d'analyse d'accueil :

- Hôpital la Rabta :

* Service de parasitologie : Professeur Emna Chaker

* Service de bactériologie : Professeur Chedlya Fendri

- Hôpital Charles Nicolle :

* Service de parasitologie : Professeur Samira Khaled

* Service de Virologie : Professeur Amine Slim

Et nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les résultats lisiblement identifiés avec le nom ou le code de l'étudiant et le nom de l'établissement dont il fait partie ; afin de pouvoir améliorer le recensement et le suivi des cas dépistés.

Enfin nous restons à votre disposition pour une meilleure collaboration.

NB. : En cas de besoin, contacter le 71 289630 ou les adresses mail :

habiba_ben_amor@yahoo.fr / brahim.belgacem@rns.tn /
abdelkader.garbouj@rns.tn